



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr



Chers collégiens,

Je vous encourage régulièrement à vous entraider et à travailler ensemble dans le cadre du tutorat ou des séances d'*Accompagnement Personnalisé* proposées au collège. Cependant, il peut vous être plus compliqué de poursuivre vos travaux de groupes en dehors du temps scolaire. Pour pallier ce problème, nous avons initié l'an dernier un outil pédagogique de conversation collaborative entre les élèves qui s'appelle *Teams Education*. C'est Teams que vous devez aussi utiliser lors de vos absences. Votre professeur principal vous a demandé de constituer des binômes, voire des trinômes si tel était votre choix. Il faudra les activer pour vous transmettre toutes les informations nécessaires.

Les fonctionnalités offertes par Teams sont très larges et font l'objet d'un tutoriel que M. Raymond ou M. Muller vous présenteront durant les séances d'informatique. Dans un premier temps, nous vous autoriserons

- à partager des conversations par écrit, en audio ou en visioconférence pour travailler ensemble ;
- à partager des fichiers en raison d'absences ou pour faire des travaux de groupes par exemple ;
- à partager l'écran de votre ordinateur pour vous donner des explications.

Ainsi, vous ne serez autorisés à utiliser Teams qu'à des fins scolaires.

L'administrateur des échanges reste le Collège. Je ne souhaite pas que l'ordinateur-convertible dont vous disposez, ni que Teams ne soient utilisés pour autre chose que pour les cours. En clair, ce n'est pas un réseau social. Vous devrez donc, dans tous vos échanges, respecter les codes utilisés en classe et converser entre vous sur Teams, comme si vous vous adressiez à l'un de vos professeurs.

Nous faisons chaque trimestre des contrôles inopinés des ordinateurs convertibles dans chaque classe. Nous effectuerons aussi des contrôles de Teams, en temps réel et à distance. Je vous demande donc de bien respecter la règle que j'ai définie et d'une façon générale, notre charte d'utilisation des outils numériques. Les élèves qui transgresseront cette règle seront sanctionnés : le non-respect de notre charte sera notifié sur leur bulletin trimestriel. Ils ne pourront plus utiliser Teams.

Comme vous le savez, j'insiste souvent sur la nécessité d'apprendre à travailler en équipes et je vous permets de bénéficier de tous les outils qui peuvent vous y aider. Je souhaite donc la réussite de ce projet, dans l'intérêt de chaque élève. Je compte sur vous !

Le Directeur, Emmanuel BELLEDENT